



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Industrie pharmaceutique française

Question orale n° 237

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrère demande à Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles si elle entend ou non donner une suite favorable aux propositions émises par les entreprises françaises de la pharmacie (G5 santé) pour un plan national d'efficacité. Les propositions déclinées par l'industrie pharmaceutique sont équilibrées, avec de nombreux exemples d'applicatifs permettant de dégager des ressources. La pharmacie française est tirée uniquement par l'international. La ministre de la santé est d'autant plus interrogée que les conditions imposées par les PLFSS successifs sont totalement délétères pour l'industrie française. Les baisses systématiques de tarifs, les remises conventionnelles considérables et les clauses de sauvegarde jouent complètement contre les intérêts de l'industrie française de la pharmacie. La part des dépenses de médicament dans les dépenses de santé du pays est passée de 12 % en 2010 à 8.9 % en 2023. Il lui demande si elle entend continuer avec le ministère des finances une politique défavorable à l'industrialisation du pays ou si elle envisage de s'engager dans un accord global permettant une meilleure efficacité et préservant un juste équilibre entre les nécessaires économies sociales et les enjeux de développement industriel, si la France veut renouer un jour avec la croissance.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Bonnecarrère](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 237

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : Travail, santé, solidarités et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2025](#)